Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_091-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 12 mai 2026

Délibération n°2026-05-091

Date de convocation : 06 mai 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45

Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle polyvalente Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise à M. JÉZÉQUEL Jean M. POT Dominique à M. LOAËC Éric Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry Mme BOURMAUD Nadège à M. POSTEC Jean-Yves Mme L'ERROL Marion à M. MARCHAL Thierry
Absent(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le 18/05/2026
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_091-DE

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, etc. qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et aux attentes des agents.

Suite au renouvellement des instances communautaires, le CNAS invite le conseil communautaire à procéder à la désignation de deux délégués locaux du CNAS au sein de la collectivité soit :

- un délégué représentant les élus communautaires désigné parmi les membres du conseil communautaire,
- un délégué représentant les agents communautaires issu de la liste des bénéficiaires.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Vu la conférence des maires en date du 5 mai 2026 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**

- **Désigne M. Jean-Philippe DUFFORT, en qualité de représentant des élus communautaires.**

- **Désigner [redacted] gestionnaire RH, en qualité de représentante des agents communautaires.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.

Le Président,
Henri BILLON.

Communauté de Communes Pays de Landivisiau